

Dossier de candidature JEMA 2025

Partout en France et en Europe, les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) sont un événement unique au monde et gratuit en faveur d'une meilleure reconnaissance du secteur des métiers d'art.

C'est la plus grande manifestation internationale dédiée aux métiers d'art et aux métiers du patrimoine vivant qui a pour but de faire connaître ces métiers rares pour assurer la transmission des savoir-faire en suscitant des vocations.

Pour la 4ème année consécutive, les JEMA à la Piscine d'En Face veulent permettre la rencontre du public avec 25 artisans d'art. La journée du vendredi a une orientation particulière avec l'accueil d'écoles pour présenter leurs filières et d'un public scolaire pour les aider dans leur orientation.

Les nombreuses démonstrations et ateliers sauront attiser la curiosité des visiteurs et leur permettront d'avoir un œil plus aiguisé quant à leurs votes pour le concours.

En effet chaque année une thématique est imposée par les organisateurs de l'événement afin que chaque participant puisse créer une œuvre qui sera élue par le public et récompensera votre savoir-faire et votre créativité.

A) CRITERES DE SELECTION

1 - APPARTENANCE AUX METIERS D'ART

Les JEMA ont pour but de faire découvrir les métiers d'art sous toutes leurs formes au plus grand nombre. C'est pourquoi nous privilégions des savoir-faire répertoriés par l'arrêté du 24 Décembre 2015.

2 - MAITRISE TECHNIQUE DU SAVOIR FAIRE

Afin de faire perdurer la qualité de la programmation, nous accordons une attention particulière à la maîtrise de la pratique ainsi que la créativité de l'artisan.

3 - DEMONSTRATION OU ATELIER D'INITIATION

Les JEMA étant un moment d'échange et de partage autour de l'artisanat, nous demandons aux participant.es de proposer un atelier d'initiation et/ou une démonstration à destination du public.

4 - JUSTIFICATION D'UN STATUT PROFESSIONNEL

5 - RICHESSE ET VARIETE DES SAVOIR-FAIRE

Il est primordial afin de créer une émulation positive autour de l'événement de proposer une diversité dans les savoir-faire présentés. Ainsi nous nous gardons le droit de limiter le nombre de pratiques identiques sur le salon.

6 - ANTERIORITE DE LA PARTICIPATION AUX JEMA DE LA PDF

Le fait d'avoir été retenu pour une des éditions précédentes ne constitue ni un critère favorable ni défavorable à la sélection.

7 - LOCALISATION L'événement étant organisé par la municipalité de Sainte Geneviève des Bois, la priorité est donnée aux artisans génovéfains puis essonniers.

Date limite d'envoi du dossier : 22 novembre 2025
Réponse après délibération : mi décembre 2024

B) REGLEMENT

1- LIEU, DATES ET HEURES

Les JEMA auront lieu du 4 au 6 avril 2025 à La Piscine d'en Face, 14 rue Léo Lagrange à Sainte-Geneviève-des-Bois selon les horaires suivants :

Vendredi 4 avril 2025 de 10h à 19 h

Samedi 5 avril de 10h à 19 h

Dimanche 6 avril de 10h à 18h

Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de l'évènement.

Le vendredi est un jour ouvert pour tous mais dédié à l'orientation avec la visite d'établissements scolaires.

2 - TARIFS

Le prix d'un stand est de 70€ par exposant.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public et est à envoyer ou déposer à la direction de la Piscine D'en Face, 14 rue Léo Lagrange à Sainte-Geneviève-des-bois avant le samedi 08 février. La Piscine D'en Face est fermée le lundi.

3 - REPARTITION DES STANDS

L'ensemble des stands sera réparti entre le grand bassin, le petit bassin et son pourtour et la mezzanine de la Piscine. Les places seront attribuées par l'organisation de l'évènement et en essayant d'être au plus proche des besoins exprimés dans la fiche d'inscription.

4 - DESCRIPTIF DU STAND

Chaque exposant dispose d'un stand d'environ 3x2 m mais étant donnée la configuration atypique du lieu nous ne pouvons garantir une complète équité des espaces. Tables, chaises et grilles sont disponible sur demande dans la fiche d'inscription. Merci de noter que les grilles doivent être habillées de tissus.

Le branchement électrique est inclus dans le prix du stand mais pensez à ramener vos rallonges et tourets. Café et thé seront disponible tout au long de l'évènement ainsi qu'un frigo et un micro-onde pour vos repas.

5 - DÉMONSTRATION

Si vous proposez une démonstration de votre savoir-faire, celle-ci se déroulera sur votre stand

Si vous proposez un atelier d'initiation, celui-ci se déroulera dans une zone spécifiquement dédiée équipée de 2 tables et 8 chaises.

Dans ce cas, nous veillerons à ce que votre stand se situe à proximité de cet espace atelier.

Conformément au règlement JEMA,

la participation à l'atelier doit être gratuite. Vous pouvez cependant demander une contribution aux participants pour couvrir les frais de matériel.

En fonction du nombre d'ateliers proposés par les exposants, les organisateurs établiront un planning. L'inscription aux ateliers sera gérée par chaque exposant.

6 - INSTALLATION DES STANDS

Les bonnes volontés qui souhaitent nous aider à installer les grilles sont les bienvenues à partir de 14h le jeudi 3 avril. Les exposants pourront ensuite installer leur stand de le jeudi 3 avril de 17h à 20h.

L'installation des stands doit être impérativement terminée avant 10h le vendredi 4 avril (heure d'ouverture au public).

Stationnement des véhicules des exposants : un parking gratuit est accessible juste à côté de la PDF mais il est possible de décharger votre matériel depuis le parvis devant le bâtiment. Tous les véhicules devront être retirés du parvis à 9h30 dernier délai le vendredi matin.

7 - DÉMONTAGE ET NETTOYAGE DES STANDS

Le démontage des stands se fera à partir de 18h le dimanche 6 avril.

Il est interdit de procéder au remballage de vos produits afin la fermeture au public.

Il est demandé aux exposants de laisser le lieu et leur stand propre et débarrassé de tout déchet. Une fois votre stand remballé, merci de nous aider à ranger collectivement le matériel d'exposition (grilles, tables et chaises).

8 - RESPONSABILITE — ASSURANCE

Les exposants sont responsables de tous les dégâts occasionnés aux matériels lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement du matériel.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des accidents ou des dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux biens. Les exposants renoncent à tout recours en cas d'accident, incident, vol, détérioration ou incendie.

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet de pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons et matériels exposés, pour une cause quelconque.

L'organisateur ne répond pas non plus des vols commis durant la

manifestation.

les animaux ne sont pas autorisés (sauf animaux pour les non/mal voyants)

9 - AUTORISATION DE VENTE

L'exposant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale. Les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix des produits exposés.

10 - JEU CONCOURS

Afin de créer un fil rouge pour le public, chaque artisan devra créer une œuvre exclusive autour d'un thème choisi par les organisateurs.

Le thème choisi pour l'édition 2025 est le « Cosmos »

Chaque œuvre sera placée sur vos stands et sera repérée à l'aide d'une affiche mise à disposition. Ainsi vous pourrez expliquer votre processus créatif auprès du public.

Le public votera pour son œuvre préféré à l'aide d'un bulletin remis à l'accueil. Les bulletins seront collectés dans une urne.

La fin des votes est prévue le dimanche 6 avril à 15h00 pour permettre le dépouillement.

La remise des prix est prévue le dimanche 6 avril à 17h00.

Pour l'édition 2025, il y aura 2 prix :

- un prix du public
- un prix de la Municipalité

11 - TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLE

Vos données seront utilisées par la commune de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS afin de prendre en compte votre demande d'inscription aux JEMA de La Piscine d'En Face. Elles seront destinées à La Piscine d'En Face, au service finances ainsi qu'aux artisanes co-organisatrice de l'évènement Crapaud Charmant, Corium Officina et Wit Joaillerie. Vos données seront conservées durant 10 ans en tant que justificatif comptable. L'utilisation de vos données est nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, effacement, portabilité, limitation) que vous pouvez exercer auprès de notre Délégué à la protection des données : dpd@cigversailles.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

C) FICHE DE CANDIDATURE

INFORMATIONS

Nom : Prénom :

Nom de la structure :

Adresse du siège social :

Téléphone : Mail :

ÉCRIRE EN CAPITALE

Cette adresse mail servira pour vous informer du numéro de votre stand.

Dans le cadre du RGPD, un mail vous sera envoyé pour confirmer la suppression de votre pièce justificative.

N° de SIRET :

METIER D'ART (selon arrêté ministériel du 24 décembre 2015, voire en annexe) :

RÉSEAUX SOCIAUX

Site : Instagram :

Facebook : autre :

DÉMONSTRATION

Description de la démonstration/Atelier à destination du public en deux lignes :
.....
.....

Type de public : Enfant (si oui à partir de quel âge) Adultes Tout public

Durée : Tarif :

BESOIN MOBILIER

Chaises : oui (si oui combien) non

Tables : oui (si oui combien) non

Grille : oui (si oui combien) non

SÉCURITÉ

Plaque d'immatriculation du véhicule qui entrera sur le parvis : 

Précautions particulières :
.....
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

certifie avoir pris connaissance du règlement et des pièces à fournir en annexe et m'engage à me conformer à toutes ses dispositions sans réserve.

Fait à :

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le :

D) ANNEXES

Lien vers la liste des métiers d'art : arrêté ministériel du 24 Décembre 2015
<https://institut-savoirfaire.fr/metiers-art/fiches-metiers>



PIECES A FOURNIR

- Extrait RNE : <https://data.inpi.fr> ou justification d'affiliation à la maison des artistes
- Attestation de Responsabilité Civile
- Deux photos de bonne qualité représentatives de produits que vous souhaitez exposer (portrait ou paysage, carré, jpg, 1.25 Mo max)
- Une photo portrait ou de vous pendant la pratique de votre activité *
- Un texte en 3 lignes résumant votre activité pour la communication de l'événement